



Les consommateurs ont payé trop pour leur ADSL durant plusieurs années !

Swisscom se voit infliger une amende de 220 millions de francs par la COMCO

La Commission de la concurrence (COMCO) a rendu une décision contre Swisscom pour ce qui concerne le marché de l'ADSL. Elle estime que l'opérateur a entravé ses concurrents jusqu'au 31 décembre 2007 par sa politique de prix concernant ses services ADSL et inflige une amende de près de 220 millions de francs suisses pour cette violation de la loi sur les cartels.

La FRC considère que cette décision est juste car les prix pratiqués par Swisscom jusqu'alors n'ont jamais permis une véritable concurrence. En effet, les prix de location du réseau par les autres opérateurs étaient bien trop élevés pour qu'ils puissent offrir des offres alternatives intéressantes au consommateur, tout en se dégageant une marge suffisante. Ainsi, Swisscom a abusé de sa position dominante sur le marché.

Swisscom a déjà annoncé un recours contre cette décision.

Ce qui est injuste par contre, c'est que le montant de l'amende ira finalement dans les caisses de la Confédération et non dans le porte-monnaie des consommateurs. Or, ce sont eux qui, durant de nombreuses années, ont payé trop pour leur raccordement ADSL. En cas de révision de la Loi sur les cartels, la FRC demandera que soit introduite une disposition permettant de redistribuer le montant des amendes aux consommateurs, ce qui leur donnera un intérêt à se battre contre les abus de position dominante.

Informations complémentaires :

Mathieu Fleury, Secrétaire général, 021 / 331 00 90

Florence Bettschart, Avocate, 021 / 331 00 90